

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : NETTOYANT DESINFECTANT VIRUCIDE  
Code : SPHY  
Groupe de produits : Nettoyant désinfectant virucide

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange : Désinfectant à usage professionnel pour surfaces dures.  
Désinfectant à usage non professionnel pour surfaces dures.

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

LABORATOIRE DIFPRO  
25A rue du Mont de Templemars  
59139 Noyelles-les-Seclin  
Tel : 03 20 97 48 61 - www.laboratoire-difpro.com  
Mail : contact@laboratoire-difpro.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Ce mélange ne répond pas aux critères relatifs à la classification selon le règlement (CE) no.1272/2008 (CLP)

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- Information complémentaire selon article 25 du règlement CLP (EC) Nr. 1272/2008: néant

· a) Identité de chaque substance active et sa concentration en unités métriques:

DIFPRO nettoyant désinfectant contient un biocide (0.3 % m/m de Didecylidiméthyl ammonium chloride CAS: 7173-51-5)

· b) Nanomatériaux présents dans le produit: Ne contient pas de nanomatériau.

· c) Numéro de l'autorisation:

Ce produit biocide est concerné par la période transitoire selon article 89 du règlement BPR.

· d) Nom et adresse du titulaire de l'autorisation: voir section 1.3

· e) Type de formulation: SL, concentré soluble

· f) Applications prévues ou autorisées (BPR):

Type de produits 2: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Type de produits 3: Hygiène vétérinaire

Type de produits 4: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

· g) Instructions d'emploi, la fréquence d'application et la dose à appliquer:

Nettoyant désinfectant surface dure prêt à l'emploi

· h) Indications relatives aux effets secondaires indésirables, directs ou indirects, possible et les instructions de premiers soins:

Instructions sur les premiers secours, voir la rubrique 4.

· i) Instructions, le cas échéant, des avertissements destinés aux groupes vulnérables:

Une brochure ne sera pas créée car toutes les informations requises pour l'utilisateur industriel sont indiquées dans la fiche de données de sécurité.

· j) Instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit biocide:

# NETTOYANT DESINFECTANT VIRUCIDE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Information complémentaire: voir section 13

· k) Numéro ou la désignation du lot de la préparation et la date de péremption dans des conditions normales de stockage: voir l'étiquette

· l) Information complémentaire: Instructions concernant la décontamination : voir rubrique 6.3

· m) Catégories d'utilisateurs auxquels le produit biocide est limité:

Biocide pour utilisation non-professionnelle

· n) Le cas échéant, des informations sur tout risque spécifique pour l'environnement, en particulier pour protéger les organismes non cibles et éviter la contamination de l'eau:

voir section 12

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% Massique	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
chlorure de didécyl diméthyl ammonium	CAS: 7173-51-5 EINECS: 230-525-2 Numéro index: 612-131-00-6 Reg.nr.: 01-2119945987-15	0.1 – 1	Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux ouverts pendant au moins 10 minutes sous l'eau courante. Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Produit est non-combustible. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement..
Agents d'extinction non appropriés	: Néant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie	: En cas d'incendie, des produits toxiques d'incinération comme e.g. peuvent être relargués. Monoxyde de carbone (CO) Oxyde d'azote (NOx).
------------------------------	--

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

# NETTOYANT DESINFECTANT VIRUCIDE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Eloigner le personnel superflu. Veiller à une ventilation adéquate. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Procédures d'urgence : Veiller à une ventilation adéquate. Eloigner le personnel superflu.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans l'eau de ruissellement sans traitement préalable (station de purification biologique)

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Éliminer le produit et les absorbants contaminés dans des contenants appropriés, tel qu'indiqué à la section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les contenants vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Durée de stockage maximale : 2 années à partir de la date de fabrication

Température de stockage : Température ambiante. Protéger contre le gel (produit sensible au gel)

Lieu de stockage : Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: néant

Indications complémentaires :  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Protection préventive de la peau par un onguent.  
Fournir un plan de protection de la peau.
- Protection respiratoire : non nécessaire.
- Protection des mains:  
Gants de protection contre les produits chimiques (EN ISO 374-1:2016)  
Ne pas porter de gants de protection plus long que nécessaire.  
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- Matériau des gants Caoutchouc nitrile
- Temps de perméation des matériaux constituant les gants:  
Épaisseur: 0,4 mm; Temps de percement: 480 min; Matériel: Nitrile; Perméation: niveau 6
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:  
Les gants de protection pour les travaux de mécanique n'apportent pas de protection contre les produits chimiques.
- Protection des yeux:  
Lunettes de protection (EN 166)
- Protection du corps : Vêtement de protection léger

# NETTOYANT DESINFECTANT VIRUCIDE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Translucide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9,75 - 10,25 alcalin (pH: 10-11,5)
Point d'éclair	: Le mélange n'a pas de point éclair.
Température d'auto-inflammation	: méthode non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: méthode non applicable.
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 20 °C	: 23 hPa (H <sub>2</sub> O)
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: ca. 1 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité :	: Soluble.
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Autres propriétés : Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

L'évaluation des informations pertinentes disponibles ne montre aucune indication de propriété de corrosivité sur métal.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter:

Avant la manipulation, le produit ne doit jamais être dilué ou mélangé avec d'autres produits chimiques, afin d'éviter tout effet néfaste sur les ingrédients actifs.

Date de péremption: 24 mois dès date de production

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Neants, au cas d'usage et stockage conforme.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité aiguë estimée (ATE) ou valeur de DL <sub>50</sub> /CL <sub>50</sub> : Oral ATE > 5.000 mg/kg (calculated) Dermique ATE > 5.000 mg/kg (calculated)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# NETTOYANT DESINFECTANT VIRUCIDE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### Toxicité aquatique:

###### Evaluation:

Sur la base de données disponibles, les critères de classification des classes de danger de toxicité aquatique aiguë ne sont pas remplis.

Sur la base de données disponibles, les critères de classification des classes de danger de toxicité aquatique chronique ne sont pas remplis.

##### Toxicity on activated sludge organisms:

###### Evaluation:

Si les eaux contaminées sont introduites d'une manière adéquate dans les égouts, l'enrayage de l'activité dégradante des boues activées de décantation n'est pas à attendre.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Dégradabilité rapide de substances organiques:

**Evaluation:** Le(s) composant (s) est (sont) rapidement dégradable(s).

##### Comportement dans les stations d'épuration:

###### Evaluation:

La substance est biodégradable dans les systèmes de traitement avec boues activées.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Evaluation:** Ne s'accumule pas dans les organismes.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### PBT:

Ce mélange ne contient pas de substances qui correspondent critères aux PBT de REACH, annexe XIII.

##### vPvB:

Ce mélange ne contient pas de substances répondant au critères vPvB de REACH, Annexe XIII.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 12.7. Informations supplémentaire

Métaux lourds et leurs composés (Directive 2006/11/CE): : néant

Directive européenne sur l'eau (2000/60/CE): Le produit ne contient aucune substance prioritaire selon la DCE qui requiert une surveillance des eaux.

Composés halogénés organiques adsorbables (AOX - DIN EN ISO 9562 H 14): Ne contient pas selon la formule des substances qui pourraient préjudicier le valeur AOX des eaux usées.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandation:

Non-hazardous waste. To be disposed of in an environmentally compatible manner.

Opérations d'élimination appropriée selon la Directive 2008/98/EC sur les déchets: D 10

Incinération à terre

##### Nomenclature européen des déchets

16 00 00 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE

16 03 00 loupés de fabrication et produits non utilisés

16 03 05\* déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

##### Emballages non nettoyés:

###### Recommandation:

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Le liquide de nettoyage peut être acheminé vers une station d'épuration biologique.

**Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec addition d'un détergent.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ADR, IMDG, IATA

néant

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, IMDG, IATA

néant

# NETTOYANT DESINFECTANT VIRUCIDE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, IMDG, IATA

· Classe néant

### 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA

néant

### 14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin: Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport: : Produit non dangereux pour le transport.

"Règlement type" de l'ONU: néant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I néant

#### Prescriptions nationales:

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail :

Tableau N° 65 - Possibilité de lésions eczématiformes de mécanisme allergique

#### Règlement en cas d'incident (96/82/EG - Seveso II):

Cette substance/Ce mélange n'est pas sujet de l'ordonnance sur les accidents majeurs (liste des substances, Annexe I).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur nos connaissances actuelles, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Remarques pour formation.

Pour plus d'informations concernant l'utilisation du produit se référer à la notice technique.

#### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

L'évaluation des informations disponibles dans le cadre de la classification se réfère aux formes et états d'agrégation dans lequel le mélange a été mis sur le marché et sera utilisé le plus probablement.

#### · Acronymes et abréviations:

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

#### · Les principales références bibliographiques et sources de données:

Source(s) de donnée(s): Dossier produit biocide

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*